

# Interview de Jean-Luc DECORNOY,

## président de KPMG Audit France

**LPC : Dans un climat d'affaires, aujourd'hui plutôt tendu, quelles sont vos prévisions à court terme sur l'avenir de la profession comptable ?**

**Jean-Luc Decornoy :** L'année 2008 s'annonce difficile. Je suis personnellement très inquiet sur l'arrêté des comptes de 2007, s'agissant notamment des banques ou de certaines entités spécifiques comme les OPCVM. En effet, en l'absence de valeur de marché pertinente, les professionnels n'ont d'autre alternative que de s'appuyer sur des modèles mathématiques pour leurs évaluations. Mais quelle est la valeur de ces modèles ? Qui les maîtrise véritablement ? Quelle analyse en feront les agences de notation ? Autant de questions aujourd'hui sans réponse. Par ailleurs, les IFRS ne font qu'amplifier les difficultés. Plus de deux ans après l'entrée en vigueur de ce nouveau référentiel qui ne traduit en comptabilité essentiellement que les flux financiers, il nous faut encore et toujours le comprendre et l'expliquer. Conscient de cette problématique et afin de faciliter la tâche des utilisateurs, actuels et futurs des normes IFRS, nous avons mis au point, en partenariat avec l'Essec, une chaire dédiée aux IFRS. L'objet de chaire est triple : anticiper les IFRS, les comprendre, et savoir les interpréter.

**LPC : Les autres pays s'y prennent-ils mieux ?**

**JLD :** En partie. Les Britanniques, par exemple, ont l'art d'anticiper. De leur côté, les Français sont plutôt très individualistes, ce qui ne facilite pas la mise en oeuvre de démarches professionnelles communes. Par ailleurs, pour se prémunir d'un risque, nous avons souvent le réflexe de superposer des couches réglementaires de protections. Or celles-ci ne constituent pas systématiquement des gages supplémentaires de sécurité. Il ne faut, en effet, pas se faire d'illusion : la valeur maîtresse demeure encore et toujours l'argent, comme en témoignent les entreprises qui recourent toujours aux montages déconsolidants, en dépit même du scandale financier d'Enron. Les entreprises nous reprochent les surcoûts qu'elles supportent à la suite de l'application des nouveaux textes de loi qui entraînent l'allongement des missions d'audit... Cette situation est loin de

contribuer à redorer le blason de l'audit. En France, les meilleurs étudiants ont tendance à juger notre métier trop procédurier et peu gratifiant. Dès le moindre problème, la profession est montrée du doigt, sous prétexte notamment qu'elle est rémunérée par l'entreprise dont elle certifie les comptes. Et la création du H3C, cantonné bien souvent au rôle de contrôleur qualité, n'a pas inversé la tendance.

**LPC : S'agissant du H3C, quelles sont précisément vos attentes ?**

**JLD :** Le H3C ne devrait pas seulement intervenir qu'a posteriori, en censeur qui contrôle. Il devrait également intervenir en amont, de manière préventive, en formulant des recommandations. S'agissant par exemple de la crise des subprimes, nous ne bénéficions aujourd'hui d'aucune intervention constructive de la part des instances de contrôle quant à la prise en compte des conséquences en termes comptables non seulement immédiates mais également sur les années à venir. Autrement dit, ce n'est qu'a posteriori, lors des contrôles qualité, que nous saurons si nous avons effectué les bons arbitrages lors de la certification des comptes des entreprises. La situation est loin de nous satisfaire.

**LPC : Disposez-vous d'une marge de manœuvre ?**

**JLD :** D'une certaine manière, tel est effectivement le cas. En tant que cabinet d'audit, nous nous posons aujourd'hui la question de savoir si nous devons rester dans l'audit légal ou si nous ne devrions pas plutôt privilégier l'audit contractuel. L'avenir français pourrait être dans l'audit contractuel. Nous reviendrions ainsi au système des années 60/70 dans lequel un commissariat aux comptes très formaliste coexistait avec un audit contractuel pertinent. Nous attendons toutefois la sortie des DDL (diligences directement liées). Il est certain que si les DDL sont refusées aux auditeurs légaux, ces missions seront reprises par d'autres qui n'appartiennent pas aux professions réglementées. Il nous faudra en tirer les conséquences.

**LPC : Quelles réflexions vous inspire la récente réforme du financement du H3C ?**

**JLD :** Dans peu de temps, le H3C sera financé par les cabinets, c'est-à-dire par les entités qu'il contrôle. Nous nous retrouvons ainsi dans une situation analogue à celle que l'on nous reproche, et décrite plus haut, à savoir être financés par les parties que l'on doit contrôler.

**LPC : Quelles seraient les solutions ?**

**JLD :** La profession doit mettre en évidence ces différents dysfonctionnements et en débattre ouvertement avec les représentants du H3C. Il appartient à la CNCC de se saisir de cette possibilité mais la profession ne pourra attendre éternellement.

**LPC : Le co-commissariat a-t-il un avenir ?**

**JLD. :** Le Co-commissariat est mis à mal ! Pour preuve, l'affaire Marionnaud dans laquelle les travaux du co-commissaire n'ont pas été pris en compte. Résultat, seul KPMG a été condamné. La CNCC aurait dû réagir non pour nous défendre mais pour défendre la profession qu'elle est censée représenter dans son ensemble, ce qu'elle n'a pas jugé utile de faire.

**LPC : Quels sont, à vos yeux, les autres sujets critiques pour l'audit ?**

**JLD :** En France, comme vous l'avez constaté, nous avons plusieurs sujets de débat avec le H3C. S'il n'est qu'un organe de contrôle a posteriori sans action préventive, il ne reconnaît, par ailleurs pas le jugement professionnel, ce qui risque de décourager les meilleurs éléments des cabinets et les cabinets d'audit eux-mêmes. Cela ne sera pas sans incidence sur la force de la place financière de Paris. Dans ce contexte, nous attendons beaucoup des décisions prises en matière de DDL. Outre ce sujet, les normes IFRS sont problématiques. Ne traduisant que les flux financiers sans prendre en compte les faits économiques, elles donnent une vision très court terme de la situation des entreprises, ce qui est dangereux. Enfin, les propositions européennes d'ouverture du capital des cabinets à des non professionnels m'inquiètent toutefois tout autant. Si l'on fait entrer des financiers dans le capital des cabinets, ces derniers risquent d'afficher une vision court-termiste de leur gestion, et d'être également moins indépendants.



Jean-Luc DECORNOY  
président de KPMG Audit France

**LPC : Quid de l'expertise comptable ?**

**JLD :** En la matière, les problèmes sont plutôt à venir. La perte du monopole étant en effet acquise dans son principe, les professionnels doivent avoir le courage d'évoluer pour devenir des certificateurs fiscaux sauf à perdre une bonne partie de leurs missions.

**LPC : Enfin, que pensez-vous de la transposition en France des normes de l'Ifac pour la profession d'expertise comptable ?**

**JLD :** Je soulignerai juste une chose : l'IFAC est construit sur un modèle anglo-saxon. Il faut savoir défendre notre position française par rapport à cette vision anglo-saxonne dans laquelle il y a bien sûr des éléments de réflexion intéressants pour la profession mais pas dans leur totalité.